

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, conseillère déléguée -
- Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume -
Monsieur CHAGNOLEAU Joël -- Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) - Monsieur LEFRANC Dominique (a donné pouvoir à Madame ORTEGA)-

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine- Madame SICARD Alix

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel REY

Approbation du procès-verbal du 25 février 2022

Madame BERUSSEAU indique qu'il a été mentionné en question diverse : « Madame BERUSSEAU informe qu'à Saujon, la commune a repris la gestion de toutes les pelles par convention », et souhaite préciser qu'elle n'a pas tenu ces propos.
Cette remarque considérée, le Procès- Verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

2022 03 22 Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)- avis du conseil municipal dans le cadre de la consultation réglementaire

Lien PPRN adressé par courriel.

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.562-7,

Monsieur le Maire expose :

L'élaboration du PPRN de la commune a été prescrite par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017.

La DDTM est en charge de l'instruction de ce dossier et des consultations à mener. Les études étant terminées, l'avis du conseil municipal doit être émis avant sa mise à l'enquête publique.

Le courrier portant information de la mise à disposition du dossier à la commune est parvenu en mairie le 09 février 2022, le conseil municipal doit émettre un avis dans les deux mois de sa réception soit le 08 avril 2022 au plus tard.

Le PPRN constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels prévisibles, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens à ces risques.

Le PPRN est un document de planification qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels prévisibles auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions, en passant par des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le document sera annexé au PLU.

Le périmètre d'étude des PPRN est constitué du « Bassin de la Seudre et marais de Brouage ».

Le Préfet a prescrit par arrêtés du 20 décembre 2017 l'élaboration des PPRN des 13 communes de ce périmètre.

Pour la commune du GUA, le PPRN étudie le phénomène de la submersion marine.

Il s'agit :

- de définir les aléas naturels qui impactent le territoire, notamment les conséquences des derniers événements marquants et importants,
- de répertorier les enjeux actuels et futurs (zones habitées, activités, bâtiments publics, routes...) sur les zones soumises à chaque aléa même si ce recensement ne préjuge pas de la faisabilité finale de chaque projet au regard de la réglementation relative aux risques naturels,
- d'établir, par croisement des aléas et des enjeux, la cartographie du zonage réglementaire et d'associer un règlement spécifique à chaque zone.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à émettre un avis sur le projet d'élaboration du PPRN du GUA.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Emet un avis favorable sur le projet d'élaboration du PPRN du GUA présenté par Monsieur le Maire,**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches s'imposant dans ce cadre**

Débat :

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre a apposé deux repères sur les niveaux d'eau atteints à Chalons et Souhe lors de la tempête Xynthia. Les deux villages ont été entourés d'eau mais non submergés. La route de Souhe n'était pas coupée sur toute sa longueur non plus.

Monsieur LATREUILLE précise qu'il y a eu plus d'eau pour la tempête Martin que pour Xynthia. Monsieur le Maire précise que s'il n'y avait pas eu le cordon lunaire à Marennes- Plage, l'eau aurait atteint les maisons.

Monsieur LATREUILLE demande si les permis seront dès lors instruits en fonction du PPRN ? Monsieur le Maire répond que oui.

Il remarque que les aléas figurant sur la carte sont à l'image de la réalité de la présence de l'eau il y a des dizaines d'années, avant que l'homme ne façonne les marais.

Il confirme que les digues ont leur utilité. Si a minima, les propriétaires entretenaient leurs ouvrages, les risques seraient pour partie maîtrisés. Mais précise t-il, les collectivités ne peuvent intervenir sur les marais privés. Ce n'est pas faute d'avoir adressé des courriers aux propriétaires négligents. Si certains ont donné suite, d'autres plus nombreux ne l'ont pas fait.

2022 03 23 Personnel Municipal- création d'un poste d'adjoint administratif d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe – d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet au service accueil -état civil

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste a été créé il y a peu pour remplacer l'agent parti en retraite au 1^{er} mars 2022. L'agent a été recruté et sera en poste dans les prochains mois.

Le pôle accueil état- civil nécessite la présence de deux agents. Deux agents rattachés à ce pôle sont actuellement en arrêt maladie. L'un a sollicité une retraite pour invalidité, le dossier est en cours auprès de la CNRACL. L'autre agent est stagiaire et est de même en arrêt depuis plusieurs mois.

Il convient de procéder au recrutement d'un nouvel agent à temps complet afin de compléter le service.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la création des postes d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de deuxième classe et d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet étant entendu que les postes non pourvus seront fermés.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Décide la création d'un poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de deuxième classe et d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet au service accueil – état civil.**

- **Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches s'imposant dans ce cadre.**

Débat :

Monsieur le Maire précise que c'est la raison pour laquelle, la mairie n'est ouverte depuis plusieurs mois que le matin.

2022 03 24 Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 17) – convention relative à l'intervention du CDG 17 sur les dossiers relevant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL)

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion, au titre des missions facultatives qui lui sont dévolues par la loi, peut effectuer un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et ses dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de service ...) pour le personnel des communes et établissements adhérant à ce service.

En contrepartie, une contribution financière est demandée à la commune. Elle est de 220 € pour la vérification des dossiers de retraite et des dossiers préalables à la retraite, 340 € pour un dossier carrière longue ou invalidité, 100 € pour les autres dossiers (validation de services ...). S'agissant d'une mission facultative, une convention doit être signée entre le CDG et la commune.

Il indique qu'il s'agit d'un renouvellement, une première convention a été finalisée il y a trois ans sur ces mêmes prestations aux mêmes tarifs.

La nouvelle convention est conclue pour une période de 1 an et est renouvelable par période d'un an dans la limite de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion de la commune au service retraite du CDG 17**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches s'imposant dans ce cadre.**

2022 03 25 Marché abords de la maison de santé- avenant n°2 au lot VRD avec l'entreprise Picoulet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération des 30 mars et 08 décembre 2021, il a été autorisé à signer l'avenant n°1 au marché lot 1 VRD relatifs aux Abords de la Maison de santé.

Il s'agissait de prévoir des terrassements déblais/remblais avec surlargeur de 1 m en périphérie pour un montant de 5 028.00 € HT (6 033.60 € TTC).

Le montant initial du lot VRD s'établissait à 207 089. € HT. Le lot a été ainsi porté à cette occasion à 212 117 € HT.

Il s'agit maintenant de valider l'avenant n°2 portant sur quatre plus- values :

- Réseau électrique (surlageur et pose de fourreaux) : 1 215.00 HT
- Réseau pluvial (terrassements et réseau complémentaire) : 1 045.00 HT
- Réseau eaux usées (regard supplémentaire) : 850.00 HT
- Réseaux secs (raccordement du séparateur hydrocarbure à l'extérieur de la maison médicale) : 4 990.00 HT

Soit un montant HT: + 8 100.00 € (

Ce qui porterait le marché Lot 1 VRD abords de la Maison de santé à Montant HT: 220 217.00 € - TTC : 264 260.40 €

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot VRD avec l'entreprise Picoulet**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches s'imposant dans ce cadre.**

Débat :

Monsieur le Maire et Monsieur DELAGE précisent que les coûts ont été bien maîtrisés. Les travaux ont été réalisés au bon moment. Les matières premières ont tellement augmenté, que le lancement d'opérations de ce type à l'heure actuelle est remis en question.

Monsieur DELAGE précise que le lot espaces verts démarre la semaine prochaine.

Monsieur le Maire précise que la réception des travaux sera réalisée pour partie à la fin de la semaine.

Monsieur le Maire évoque la problématique du devenir de l'ancienne maison de retraite. L'Architecte des Bâtiments de France précédent a émis un avis favorable sur le principe de sa démolition. Qu'en sera-t-il de l'actuel ABF ?

Il conviendra en tout état de cause d'être très vigilant, lorsque les travaux démarreront, sur la non dégradation des ouvrages réalisés dans le cadre de la Maison de santé. La commune fera réaliser un constat d'huissier dès l'ouverture du chantier.

Monsieur CHAGNOLEAU demande quels sont les praticiens appelés à rejoindre la Maison de santé.

Monsieur le Maire informe que prévoient de s'installer :

Deux médecins, éventuellement un troisième médecin à suivre, éventuellement un infirmier en pratique avancée, trois infirmier(e)s, une orthoptiste, une diététicienne et une sophrologue.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil des dates de réunion à venir :

- La commission des finances le 04 avril 2022,
- La réunion publique sur la règlementation des cours d'eau le 07 avril 2022
- La réunion des conseillers municipaux sur la présentation du PLU le 06 avril 2022
- Le conseil municipal portant sur le budget et le PLU le 12 avril 2022

Il rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.

Monsieur LATREUILLE regrette que les employés, lors de l'entretien des espaces communaux, aient retiré les roses trémières à Saint- Martin.

Monsieur le Maire indique que les agents seront informés qu'il convient de ne pas les enlever.

FEUILLE DE CLOTURE du conseil municipal du

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

DELIBERATIONS :

Questions diverses :

BROUHARD Patrice		KECHIDI Farid	
ORTEGA Béatrice		PREVOST Béatrice	
DELAGE Stéphane		LEFRANC Dominique	
STRADY Emmanuelle		CHAPRON Christine	
REY Michel		BONDOUX Guillaume	
DEBRIE Didier		CHAGNOLEAU Joël	
GOMEZ Mauricette		LATREUILLE ALAIN	
JOUANNET Ghislaine		BERUSSEAU Evelyne	
DUBUC Nicole		SICARD Alix	
BIGOT Marie- Pierre			